



Doc. 13092
13 mars 2013

L'égalité de genre dans les pays de l'ex-Yougoslavie

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, inverser l'ordre des paragraphes 1 et 2.

Note explicative

Alors que le paragraphe 1 est de nature spécifique, le paragraphe 2 est plus général et convient mieux à l'introduction du projet de résolution.

Déposé par:

TOMC Romana, Slovénie, PPE/DC
ČRNAK MEGLIČ Andreja, Slovénie, SOC
JAKIČ Roman, Slovénie, ADLE
KOMAR Polonca, Slovénie, ADLE
PRESEČNIK Jakob, Slovénie, PPE/DC

1. 2013 - Commission permanente de mars

